



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2226

Aide d'urgence aux villes ukrainiennes - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Electriciens sans Frontière, sise 2 rue Jean Nicot à Pantin

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2226 - AIDE D'URGENCE AUX VILLES UKRAINIENNES -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS A
L'ASSOCIATION ELECTRICIENS SANS FRONTIERE, SISE
2 RUE JEAN NICOT A PANTIN (CABINET DU MAIRE -
SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Le 24 février 2022, la Russie lançait une opération d'invasion de grande ampleur du territoire ukrainien, près de huit ans après l'annexion de la Crimée et le début de l'occupation du Donbas. Depuis, en raison d'attaques russes incessantes et ciblées contre des infrastructures civiles ukrainiennes essentielles, plus de la moitié des installations électriques ukrainiennes (réseaux et centrales) ont été endommagées ou détruites, laissant des millions d'Ukrainiens et d'Ukrainiennes sans électricité, ni chauffage. Les combats et les bombardements restent particulièrement actifs dans l'est et le sud de l'Ukraine, avec des attaques régulières dans l'ouest visant notamment les infrastructures électriques. La situation est particulièrement dramatique : avec l'installation de l'hiver dans cette région au climat continental, les températures vont baisser jusqu'à -20°C.

Depuis février, l'Union, les États et les collectivités territoriales européennes ont fait preuve d'une solidarité remarquable avec l'Ukraine sur le plan humanitaire, militaire et financier, chacun selon ses compétences, et de manière régulière.

En février et mars 2022, la Ville de Lyon s'est ainsi fortement impliquée dans la collecte de produits de première nécessité et a assuré leur acheminement vers la Pologne et l'Ukraine, le tout en coordination avec des acteurs de la société civile ou économiques du territoire.

Depuis cette collecte, la Ville de Lyon est restée mobilisée.

En mai 2022, la Ville de Lyon a ainsi co-organisé avec l'association *Bocuse d'Or Winners* une collecte de fonds qui a permis de lever 31 700 euros (dont 10 000 euros octroyés par la Ville de Lyon par la délibération 2022/1950 du Conseil Municipal du 22 juillet 2022), somme allouée à l'association *World Central Kitchen*, qui fournit des centaines de milliers de repas chaud par jour en Ukraine et dans les pays limitrophes, aux personnes affectées par cette guerre.

De même, en août 2022, accompagné de neuf maires européens et de représentants de *Eurocities*, réseau européen de villes, Grégory Doucet, Maire de Lyon, s'est rendu en Ukraine, à Kyiv, Borodyanka, Butcha et Irpin, afin de prendre la pleine mesure des besoins des populations civiles et réitérer le soutien des villes européennes, et plus particulièrement de la Ville de Lyon, au peuple ukrainien. Le 13 octobre 2022, c'est auprès de la Présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, que le Maire de Lyon a fait entendre la voix de notre ville en l'assurant de notre implication dans la reconstruction des villes ukrainiennes.

Avant de se projeter dans le temps long, les Ukrainiens ont malheureusement besoin d'un soutien matériel urgent pour affronter l'hiver. Aujourd'hui en Ukraine, les besoins de base

(nourriture, chauffage) de 17,7 millions de personnes dont 3 millions d'enfants ne sont pas satisfaits. 6,2 millions de personnes sont déplacées dans le pays. (Source : Organisation internationale pour les migrations – octobre 2022).

Mercredi 23 novembre, *Eurocities* et le Parlement européen ont lancé l'initiative « Générateurs d'espoir », un appel aux villes européennes pour aider les collectivités et la population ukrainiennes en fournissant des générateurs électriques. L'envoi de groupes électrogènes en particulier est vital pour les villes ukrainiennes afin de satisfaire les besoins quotidiens de base de leurs habitants. Ils contribueront à faire fonctionner les installations essentielles du pays, en fournissant de l'énergie aux hôpitaux, aux écoles, aux installations d'approvisionnement en eau, aux centres de secours, aux abris, aux infrastructures de communication, etc. Les villes de Berlin ou Rome ont d'ailleurs déjà manifesté leur volonté de participer à cette initiative.

Pour répondre à cet appel, la Ville de Lyon s'est rapprochée de l'ONG *Électriciens sans frontières*.

Cette association est née en 1986 de la volonté de salariés du secteur de l'électricité de mettre leurs compétences au service de projets de solidarité internationale, en utilisant l'énergie comme levier de développement. Depuis 2017, *Électriciens sans frontières* travaille également en partenariat avec le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères pour la gestion de situations d'urgence humanitaire. L'association, basée à Pantin, est présente à Lyon via sa délégation régionale Rhône-Alpes (antenne Rhône). Historiquement l'une des plus anciennes antennes locale d'*Électriciens sans frontières*, elle compte environ 160 adhérents.

Depuis huit mois, *Électriciens sans frontières* est mobilisé aux côtés du Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, des entreprises partenaires et des organisations de la société civile ukrainienne, afin d'apporter son soutien aux populations ukrainiennes sur place ou réfugiées dans les pays limitrophes : envoi de lampes solaires et de groupes électrogènes à des blocs chirurgicaux mobiles et à des centres de soins, envoi de 250 groupes électrogènes pour équiper 300 centres collectifs et aider ainsi plus de 150 000 personnes à passer l'hiver.

Compte tenu de cette expérience, de sa présence sur place et de l'utilisation d'une logistique existante, *Électriciens sans frontières* est en capacité de fournir, d'acheminer et d'installer le matériel demandé dans la cadre de l'initiative « Générateurs d'espoir » pour le compte de la Ville de Lyon. Plus spécifiquement, l'ONG s'occupera de la fourniture et du transport vers Kyiv, à la demande des Ukrainiens, de deux générateurs électriques de 20 à 40 kW chacun permettant l'alimentation en électricité de deux écoles ou le chauffage d'un immeuble d'habitation de cinq à neuf étages, ainsi que de la formation des techniciens de la ville de Kyiv à leur utilisation et réparation.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 euros à l'association *Électriciens sans frontières* pour la mise en œuvre de cette aide d'urgence à l'Ukraine.

Le versement de la subvention interviendra en une seule fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération. La structure devra en outre fournir à la Ville de Lyon, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1611-4 et 2121-29 ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 20 000 € est allouée à l'association « Électriciens sans frontières » domiciliée 5, rue Jean Nicot à Pantin (93).
- 2- La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 de la Direction des Relations Internationales (code service 11350), programme LOCAUXRI, opération ACTEURS, ligne de crédit 56164, nature 65748, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET